

La date limite de fusion désormais repoussée

POUR OU CONTRE ?



■ OUI

Gérard Deblaise, 79 ans. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. La géopolitique le commande vu la disposition des lieux et l'intérêt des élus pour une gestion saine. Une seule commune a plus de puissance même si les impôts augmentent, ce qu'ils feront d'ailleurs. Cela éviterait la mise sous tutelle.



■ NON

André Breissand, 68 ans J'ai écrit aux élus : d'accord pour l'augmentation des impôts mais pas pour entretenir "Thoard". La vallée a été coupée en deux aux cantonales par économie, que les élus montrent l'exemple.

M.G.

C'est la bonne nouvelle en date du 2 juin dernier pour Jacques Julien, le maire du Castellard-Mélan : "Le président François Hollande a annoncé lors du Congrès des maires de France que la période d'attribution d'un bonus aux communes nouvelles est prolongée à fin décembre 2016. Si la fusion se fait avant cette date les communes nouvelles bénéficient du maintien durant 3 ans des dotations forfaitaires de 2016 et des dotations de solidarité rurale que percevaient les communes fondatrices". Pour l'édile du petit bourg de 69 habitants : "cela laisse donc du temps pour essayer de se comprendre, privilégier le dialogue dans l'optique de pérenniser l'avenir de la commune."

Une alternative à long terme

Alors pourquoi cette fusion avec la commune voisine de Thoard qui compte, elle, 730 habitants ? Plusieurs raisons : d'une part, la logique de réorganisation territoriale portée par la loi NOTRe implique qu'en janvier 2017, Le Castellard-Mélan devrait rejoindre un regroupement de 40 communes bien plus vaste que l'actuelle communauté de communes qui disparaîtra. Résultat : elle risque de ne pas peser lourd de par sa taille dans les débats et orientations intercommunales.

Par ailleurs la tendance actuelle est à une forte baisse des dotations de l'État : "Aujourd'hui on constate au Castellard, une baisse des recettes et un accroissement des dépenses obligatoires pour 2016. Seuls les excédents de l'exercice 2015 permettent de mener à bien en 2016 ses investissements. Et en 2017, comment va-t-on faire ? Il



Le bâtiment de la mairie qui, fusion ou pas, restera la maison communale. Le conseil municipal lui restera en place jusqu'à la fin du mandat en 2020.

/PHOTO M.G.

faudra augmenter l'impôt plein pot. Il y a donc un choix à faire", souligne le maire. Justement la Loi sur les communes nouvelles est une aubaine pour les deux communes candidates à la fusion : elle permet notamment de bénéficier des dotations de l'État pendant 3 ans, sans qu'elles soient impactées par la baisse.

"C'est une alternative à long terme", résume Jacques Julien. Mais qui dit fusion dit alignement fiscal (qui peut-être étalé sur 12 ans). Et c'est la vraie inquiétude des Castellardiens, car les impôts locaux à Thoard sont

bien plus élevés. "Sur une propriété moyenne le montant du nouvel impôt local devrait s'élever à 300/350 euros par an", indique le 1er magistrat du Castellard.

Et d'ajouter : "création d'une commune nouvelle ou pas, il y aura un effort fiscal pour les contribuables". Mais pas d'augmentation notable pour les Thoardais. Quant à la perte éventuelle d'identité invoquée par les opposants au projet, le maire se veut rassurant "c'est purement administratif". En attendant le répit donné par le recul de la date butoir devrait permettre au maire

de continuer à faire de la pédagogie. Même s'il est vrai qu'entre la réunion publique à Thoard avec son maire Denis Baille, le courrier aux habitants, le registre d'avis ouvert en mairie et un bel effort d'explications donné dans la dernière lettre semestrielle parue en juin, avec une simulation de situation individuelle type pour calculer l'augmentation de l'impôt local, difficile de reprocher un manque de dialogue.

Réponse donc des Castellardiens pour le réveil du jour de l'An.

Camille GARCIA

La date

31 décembre

Les élus disposent jusqu'à cette date pour voter la fusion et bénéficier du maintien des dotations pour 3 ans. Cette prolongation a été annoncée par F. Hollande, le 2 juin.

COMMENTAIRE

Jacques Julien, le maire du Castellard-Mélan et Denis Baille sont dans une "entente totale", cela tombe bien quand on veut fusionner. Ils sont d'ailleurs au diapason, y compris dans leurs gazettes respectives. Un "même bassin de vie, une unité géographique" pour M. Baille, et "une coopération solidaire et rationnelle de la vie publique de ces deux communes", pour M. Julien qui ont poussé les deux édiles à unir le destin de leurs communes. "Nous sommes les mêmes acteurs, d'un même territoire avec le même avenir", conclut le maire de Thoard dans son éditorial.



L'AGENDA

JEUDI 26 MAI

● **Assemblée générale à Mézel**
À 18 heures, salle polyvalente de l'association pour la promotion des cucurbitacées et des légumes anciens. Ordre du jour : bilans de l'activité 2015 et financier. Renouvellement du conseil d'administration. Préparation de la 17^e fête des courses du 2 octobre prochain.

→ APCLA – Hôtel de ville 04270 - Mézel
☎ 04 92 35 54 54

SAMEDI 28 MAI

● **Bibliothèque à Thoard**
Jusqu'au 24 juin, exposition dans la bibliothèque sur la guerre 14-18 : "Sur un air de tranchées". Objets, photos, cahiers, médailles de cette époque seront les bienvenus ou des témoignages familiaux.
À 12 heures, déambulation dans le village du Brass Band du conservatoire de musique de Digne. Les morceaux joués seront variés avec la participation du Petit Musée des Cuivres.
À noter vendredi 17 juin : "La ballade des massacrés" par le groupe vocal de Régis Dejasmin - Entrée au chapeau -

→ Bibliothèque Municipale
Rue du Col – Thoard ☎ 04 92 34 83 44

DIMANCHE

● **Braderie à Mallemoisson**
Les membres du secours populaire de Digne-les-Bains et du pays Dignois informent qu'ils organisent, jour de la fête des mères, leur traditionnelle braderie, sur le parking en bordure de la RN85, de 9 heures à 17 heures.

CASTELLARD-THOARD

Il faut très vite se décider sur la fusion entre les deux communes

Les habitants de Thoard et du Castellard-Mélan ont été dernièrement conviés à une réunion publique organisée par les deux maires, Denis Baille et Jacques Julien, respectivement.

Jacques Julien, a souhaité donner des explications claires concernant l'éventuelle fusion des deux communes : "ce projet prend en compte les contraintes financières imposées aux collectivités territoriales mises en place par la loi NOTre et la loi de finances 2016. Une petite commune rurale pourra-t-elle mobiliser 20 à 50% du montant hors taxe d'un investissement ? Rien n'est moins sûr. Le budget annexe eau et assainissement n'est

"De grâce, pas d'affrontements entre nous"

pas concerné. À l'équilibre en 2016, il basculera (loi Notre) dans le domaine de l'intercommunalité en 2020".

Denis Baille a réaffirmé la "réelle inquiétude" de boucler les budgets pour conserver des recettes en équilibre. "Nous ne sommes pas là pour vous faire



Les habitants ont répondu nombreux à cette réunion publique organisée au foyer rural de Thoard.

/ PHOTO M.G.

peur. Il faut palier aux recettes. Il n'y aura que l'augmentation des impôts. Sans compter les imprévus (réseaux d'eaux), les petites communes n'ont plus droit aux subventions. Ici à Thoard, même si les impôts ont un taux important le rapprochement donnerait une augmentation

moyenne de 300 à 700€. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas d'exil fiscal", a déclaré le maire de Thoard.

Les débats ont permis aux habitants de s'exprimer et l'on notera l'inquiétude pour l'entretien des chemins ruraux, l'adduction de l'eau, les taxes

bâties et non-bâties. "L'union fait la force. De grâce, pas d'affrontements entre nous", a lancé un habitant. Les communes ont jusqu'au 30 juin pour concrétiser ce qui permettrait de garder les taux de dotations sur les trois prochaines années.

M.G.

Le chiffre

69

Le nombre d'habitants au Castellard-Mélan.

LES ÉLUS



Si les deux communes fusionnent, les conseils municipaux du Castellard-Mélan (7 membres) et de Thoard (15 membres) ne bougeront pas jusqu'aux prochaines élections municipales. La répartition se fera ensuite sur la base d'une commune de 1 000 habitants. Le maire de Thoard a invité les Hauts-Duyes et Barras à rejoindre un futur cœur de vallée.

CHAMPTERCIER

Sur le chemin de la piste routière



Les élèves ont été accueillis par les gendarmes de Digne-les-Bains.

/ PHOTO M.G.

THOARD

Le boulanger est de retour dans le village

His'thoard d'un pain à Thoard ? Et bien depuis le 17 mai dernier, les habitants de la vallée ont retrouvé leur boulangerie.

Et ce n'est pas rien car il semble bien que, depuis plusieurs mois de fermeture, la vie c'était comme un peu arrêtée dans le village de 739 habitants. "Et c'est avec joie que l'on retrouve le chemin de notre boulangerie", lance un habitant visiblement ravi.

Cécile, qui est à l'ouvrage du lundi au samedi de 7 heures à 13 heures, tient avec goût ce dépôt de pains et de viennoiserie et quelques gâteaux. Pour

l'instant les produits viennent de la cité préfectorale mais "si tout va bien" même le four pourrait être rallumé, espère-t-on ici sur la place du village qui retrouve comme une animation d'antan.

Le maire, Denis Baille, est satisfait de la réouverture de la boulangerie et espère que bientôt, même le dimanche, jour où la vie du village est toujours intense avec les résidences secondaires et les fêtes, la boulangerie fonctionnera.

Pour l'heure, baguettes et pains frais sont appréciés de la clientèle.



Cécile accueille les clients derrière le comptoir.

M.G.

/ PHOTO M.G.

MALLEMOISSON

"La fusion des deux communes n'a apporté que du positif"

C'est le bilan tiré par Jean Ferron et Yves Nicolas, maires de Larche et Meyronnes.

Voilà cinq mois que la commune nouvelle de Val d'Oronaye a été créée avec la fusion association de Larche et Meyronnes, les deux communes de haute vallée de l'Ubayette. Une grande première dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

"Aujourd'hui, ce rapprochement ne nous a apporté que du bien" débute Jean Ferron qui a pris les fonctions de maire de cette commune nouvelle pour une période de deux ans, avant de passer la main à Yves Nicolas, ancien maire de Larche et maire délégué de la commune de Val d'Oronaye.

Les deux élus ne cachent néanmoins pas la lourdeur administrative de cette fusion. "Il est vrai que dans le département nous étions les premiers à nous lancer et puis ce rapprochement s'est fait sans le soutien de notre secrétaire de mairie en congés maladie" explique Jean Ferron avant de revenir sur les différents blocages liés à la création et prise en compte du nouveau numéro Siret de la commune nouvelle. "On a dû par exemple patienter jusqu'au mois de février pour embaucher du personnel car Pôle Emploi ne nous connaissait pas. Ce n'est pas de leur fait mais du système administratif" précise Yves Nicolas avant de revenir également sur les difficultés à se faire connaî-



Yves Nicolas et Jean Ferron ne trouvent que des avantages à la création de leur commune nouvelle, Val d'Oronaye.

/ PHOTO S.A.

tre et surtout reconnaître auprès de l'opérateur téléphonique Orange. Des difficultés administratives en passe aujourd'hui d'être complètement surmontées.

"Que ce soit au niveau de la population de Larche ou de Meyronnes ou de nos moyens humains et matériels, cette fusion est un succès" poursuit Jean Ferron, "la mutualisation est un point très positif d'autant que nos équipements se complétaient".

L'installation de Val

d'Oronaye finalisée, les élus entendent renégocier tous les contrats d'assurances, d'entretien, de téléphonie... "Toutes les économies seront bonnes à prendre" précise Yves Nicolas

Autre point positif, la mutualisation du personnel communal. Les deux communes, qui partageaient déjà la même secrétaire, voient aujourd'hui leurs agents techniques travailler ensemble, la gestion de leurs gîtes regroupée, les engins communaux se compléter... La gestion des alpa-

ges ainsi que de la forêt a aussi été simplifiée car les deux communes étaient propriétaires de parcelles qui s'imbriquaient.

"Aujourd'hui, nous avons une gestion plus cohérente de nos deux territoires qui ne font plus qu'un" indique encore Yves Nicolas avant d'assurer d'une même voix avec Jean Ferron "oui, si c'était à refaire, nous le referions. À partir du moment où il y a une volonté des maires, on apprend à raisonner en terme de vallée".

Sylvie ARNAUD

Le maintien des dotations de l'État

"Au niveau du budget, la fusion nous a déjà permis d'éviter la baisse de nos dotations d'État mais aussi de bénéficier d'une assise financière plus large, de ne plus compter quatre mais un seul budget et de réduire nos frais de fonctionnement" commente Yves Nicolas. Première répercussion de cette mutualisation ? Tous les investissements programmés seront réalisés sans emprunt parmi lesquels deux importants chantiers : la création d'une 2^e pico-centrale à Meyronnes pour 750 000 € HT et la sécurisation du torrent de Rouchouze à Larche pour 500 000 € HT.

UN EXEMPLE À SUIVRE ?

D'autres communes de la vallée de l'Ubaye pourraient être tentées par une fusion. Pierre Martin-Charpenel, maire de Barcelonnette, avait évoqué son souhait d'en discuter avec les maires des communes de Faucon-de-Barcelonnette et de Saint-Pons.

D'autres scénarios semblent aujourd'hui se dessiner. En basse vallée, Guy Kletty, maire de Saint-Vincent-Les-Forts, a, à plusieurs reprises déjà, évoqué l'inévitable rapprochement avec La Bréole déjà amorcé avec leur regroupement au sein de la même communauté de communes amenée, début janvier, à rejoindre la CCVU.

Reste à trouver un nom à la commune nouvelle...

Après 30 ans de travaux communs, la création sera officialisée au 1^{er} janvier.

Il y a des gens de Saint-Vincent, mais aussi de La Bréole", constatait avec satisfaction Guy Kletty, maire de Saint-Vincent-les-Forts, en ouvrant la réunion-débat consacrée au projet de création d'une commune nouvelle.

Un sujet attractif puisqu'il a attiré près de 70 personnes dans la salle du Lautaret, alors qu'une deuxième réunion était programmée le lendemain à La Bréole. En quelque sorte la publication des bans tant a été utilisé le mot mariage au cours de la soirée: "après des fiançailles de 30 ans", précisait Roger Masse, maire de La Bréole, qui revenait sur



Jean-Michel Tron, pour l'instant seul candidat déclaré au poste de maire de la commune nouvelle, entouré de Roger Masse et Guy Kletty.

/ PHOTO G.M.

"Il ne reste qu'un petit pas à faire tant nous partageons déjà de compétences."

l'historique d'une étroite coopération remontant à la création du District au début des années 1980. Puis ce fut la CCUSP (communauté de communes ubaye Serre-Ponçon), "l'une de celles qui disposait sans doute du plus grand nombre de compétences en France", mais qui va disparaître au 1^{er} janvier pour être absorbée par la CCVU (Vallée de l'Ubaye). La fin d'une belle aventure? Pas tout à fait puisque les deux communes ont réfléchi à la meilleure solution de ne pas réduire à néant ces 30 ans de fructueuse collaboration. Réunis en

séance de travail, les 22 élus ont exprimé à l'unanimité la volonté de créer une commune nouvelle. "La décision est prise, même si les conseils municipaux doivent encore délibérer séparément, la commune nouvelle naîtra le 1^{er} janvier 2017", affirmait Guy Kletty.

"Il ne reste qu'un petit pas à faire tant nous partageons déjà de compétences", ajoutait Roger Masse non sans souligner la diffi-

culté, voire l'impossibilité de rétrocéder aux communes des tâches et de partager du matériel commun depuis 30 ans. La commune nouvelle se mettra donc en place de manière transitoire avec deux maires délégués, Guy Kletty et Roger Masse.

Jean-Michel Tron le prochain maire ?

Ils ont clairement affirmé leur volonté d'assumer ce rôle et les

missions qui leur seront confiées dans leur commune "historique" (état civil, urbanisme, police...). Il y aura également six adjoints à désigner, là aussi sans doute ceux qui le sont déjà, et surtout un nouveau maire élu par les 22 conseillers municipaux. Un candidat est d'ores et déjà déclaré, Jean-Michel Tron, dont l'une des priorités sera de maintenir les services à la population. "Cette fusion ne changera rien à l'entrée dans la CCVU", expliquait-il en réponse aux questions relatives à la mise en place de la loi NOTRe, qui fusaient bien qu'ayant été déclarées hors sujet lors de cette réunion. C'est en tout cas bien de là, et beaucoup moins de la commune nouvelle, que viennent les inquiétudes, en particulier liées aux augmentations d'impôts annoncées...

LES HABITANTS PEUVENT CHOISIR

Si les bans sont publiés, reste à trouver un nom pour cette commune nouvelle, qui ne se substituera pas aux noms actuels mais sera avant tout un patronyme administratif. La population est invitée à donner son avis par le biais des urnes installées dans les deux mairies et les deux agences postales avant lundi 17 octobre : parmi les noms proposés Ubaye/Serre-Ponçon, La Bréole/Saint-Vincent, Saint-Vincent/La Bréole, Portes de l'Ubaye ou toute autre proposition...

Castellard-Mélan et Thoard vers une fusion ?

Les deux communes doivent se prononcer avant la fin du mois de juin

Il leur reste trois mois pour se décider. "Ils", ce sont les habitants du Castellard-Mélan et Thoard. Ces deux villages du bassin dignois étudient actuellement la possibilité de fusionner, pour former ensemble une commune nouvelle.

Un rapprochement qui ne serait pas le premier, puisque Le Castellard-Mélan est lui-même issu de la fusion de deux communes, en 1973, et que Thoard a intégré le hameau de La Pérusse en 1921.

Le projet trouve d'abord son origine dans la logique de réorganisation territoriale. Le Castellard-Mélan devrait intégrer en janvier 2017 le "Pôle dignois", un regroupement de 40 communes, nettement plus important que la communauté de commune Duyes-Bléone à laquelle elle appartient actuellement, et qui en compte 7.

Elle risque ainsi d'être beaucoup moins entendue, petite commune de 69 habitants noyée dans ce nouveau regroupement.

Dans un document envoyé à ses administrés, Jacques Julien, le maire du Castellard-Mélan évoque donc "la nécessité d'être représenté au niveau local par une commune de plus grande taille afin de prendre part aux débats, orientations et décisions intercommunautaires futures".

D'autre part, "calendairement, l'époque est favorable" explique-t-il.



Le village de Thoard.

/ PHOTO S.D.

En effet, la loi sur les communes nouvelles (voir encadré) promet aux communes dont la fusion serait actée par les conseils municipaux avant le 30 juin 2016 un sursis de trois ans des baisses de dotations de

l'État. Une sacrée motivation financière pour les deux villages.

Pour autant, dans un délai au (dont profitent amplement les habitants du Castellard-Mélan), les habitants du Thoard paient plus d'impôts. Une har-

monisation impliquerait donc une marche fiscale à monter pour les Castellardiens, qui s'échelonnerait sur une douzaine d'années.

"On a fait un travail conséquent pour informer les habitants des tenants et des aboutissants, de nombreux points restent à examiner. La question de l'harmonisation fiscale par exemple. En raison des nombreuses infrastructures de ce possible rapprochement" explique Jacques Julien, qui refuse pour le moment toute prise de position. "Si on le décide, je serai à même d'assurer la transition en douceur", conclut-il. Du côté du Thoard, pas de commentaire. "Nous en avons juste parlé en conseil municipal pour le moment. Même s'il n'y a pas forcément d'obstacle à cette fusion, nous n'avons pas pris de position officielle", déclare Denis Baille, le maire de la commune.

Marguerite DEGEZ

QU'EST CE QUE LA LOI SUR LES COMMUNES NOUVELLES ?

Adoptée le 16 mars 2015, la loi sur les communes nouvelles est l'une des motivations qui conduisent Le Castellard-Mélan et Thoard à se rapprocher. Ou du moins, elle leur offre un calendrier favorable.

En effet, elle permet aux communes qui fusionneront, des avantages financiers (sursis de trois ans de la baisse des dotations de l'État) à condition que la fusion soit adoptée par les conseils municipaux des communes concernées avant le

30 juin 2016.

À l'origine, la date limite était le 1^{er} janvier 2016. Elle a été décalée pour permettre à des communes supplémentaires de se pencher sur la question.

En novembre 2015, l'Association des maires de France tablait sur 54 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016, issues de la fusion de 242 anciennes communes de France.

M.-D.G.

ESTELLE GRELIER : « Un grand quinquennat pour les collectivités »

La Secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales était dans les Alpes-de-Haute-Provence

Quelques semaines après le déplacement à Manosque du Ministre de la Ville, Patrick Kanner, en cette dernière semaine du mois d'août, c'est la Secrétaire d'État chargée des Collectivités territoriales, Estelle Grelier, qui était en déplacement dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en milieu de semaine, avec pour commencer un « Banquet républicain » au plan d'eau des Vannades à Manosque, avant de rejoindre Digne-Bains, Forcalquier et Mane mercredi.

Lors de son déplacement, elle est longuement revenue sur la réforme territoriale. « *Tout le monde en parlé, mais elle n'était jamais faite. Nous, nous l'avons réalisé, et nous avons atterri sur un schéma assez clair, avec des Régions aux compétences développées avec le développement économique et la question de l'emploi, des départements recentrés sur des compétences sociales par exemple, et ensuite les intercommunalités. Je le reconnais, la mise en place de ces nouvelles intercommunalités n'est pas toujours facile. Et j'ai compris certaines frictions, divergences en discutant avec vous les élus. Mais une certitude, nous en avons 2062, et nous en aurons au 1^{er} janvier prochain entre 1300 et 1400. Nous sommes arrivés à une vraie rationalisation. Sans compter aussi sur des fusions de communes...* », a affirmé Estelle Grelier.

En conclusion à ce rendez-vous avec les militants, la Secrétaire d'État a expliqué que « *ce quinquennat était un grand*



La Secrétaire d'État Estelle Grelier a rencontré les présidents des EPCI en préfecture aux côtés du préfet Bernard Guérin.

quinquennat pour les collectivités territoriales », et que « *le mouvement est irréversible, et nous pouvons en être fiers* ».

Ce mercredi, en préfecture, la Secrétaire d'État a pu échanger avec les présidents départementaux des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), lors d'une rencontre. « *Le but de cette rencontre était de faire un point sur la réforme territoriale souvent discutée et critiquée* ». L'occasion surtout pour les présidents concernés « *d'être rassurés, car nous ne pouvons ignorer leurs inquiétudes ni leurs interrogations* » a-t-elle avoué.

Après avoir rappelé la philosophie de la réforme qui doit s'appuyer sur une région « *chef de file du territoire, en particulier en matière de développement économique* », Estelle Grelier a

reconnu que de nombreuses questions techniques devaient être discutées avec les élus « *car c'est lorsqu'on est proche du terrain qu'on en connaît les difficultés* ».

Transfert de personnel « *pour lesquels il n'y a aucune inquiétude* », question des transports « *une convention est en cours de préparation* », PLU, taxes d'ordures ménagères, autant de points qui ont été abordés pour une « *mise en place sans dérogation* », au 1^{er} janvier 2017. Mais avec certaines mesures de souplesse qui seront accordées au cas par cas. « *L'idée n'est pas de générer des économies* », a-t-elle avoué, « *mais de rechercher l'efficacité en matière d'organisation des services publics, notamment en ce qui concerne leur extension en milieu rural* ». Interrogée sur sa position en vue des prochaines élections présiden-

Estelle Grelier : « Nous pouvons être fiers »

À l'occasion du « banquet républicain » de la fédération de la Région, Estelle Grelier a déclaré : « *ne fait que commencer pour les collectivités locales* », c'est le député des Alpes-de-Haute-Provence qui a lancé la soirée en tenant à définir le programme de la réforme. Il a ainsi énuméré un programme de plus de quatre ans, en les marquant : « *la réforme des retraites* », « *la réforme de la santé* », « *la réforme de la justice* », « *du dispositif Embauchés de France* », « *la réforme de l'éducation* », « *Soyons fiers de tout cela, et ne nous laissons pas aller, par les critiques permanentes, à dire que c'est une réforme "faite"...* », a renchéri le député. « *vous nous préparez la Droite et la gauche, mais ça ne suffit pas ! Réveillez-vous ! Debout, nous devons comprendre qu'il faut qu'on agit tous les jours !* »

Juste après lui, Estelle Grelier a déclaré : « *présents mardi soir aux Vannades, c'est un bon gouvernement* », en énumérant : « *la mise en place ces quatre dernières années, la réforme de la justice, la réforme de la santé, la création de postes nets d'emplois sociaux, la réforme de l'éducation, la réforme de la sécurité. Ils ont supprimé 12 000 postes, nous en avons recréés 9 000 de postes nets, nous comptons que nous avons augmenté de 100 000 emplois nets, elle conclut sur les dossiers nationalités (voir article ci-contre).*

tielles, elle a confirmé son soutien à la candidature du président François Hollande.

Bernard A. Guillaume

▽ 24h dans les Alpes

SISTERON

Les communes rurales menacées ?



"Qu'on nous fiche la paix ! On a la boîte à outils, maintenant qu'on nous laisse faire comme nous pensons le faire."

Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association des maires de France n'a pas tû son courroux, hier, à l'occasion du congrès des maires qui s'est déroulé à Sisteron devant 320 élus. La cause ? La réforme territoriale. *"L'avenir juridique des communes est défini mais j'ai de l'inquiétude sur leur avenir existentiel (sic). La question de la ruralité est vraiment posée. Il y a un étalement vers la métropolisation ; s'il n'est pas contrebalancé,*

par une volonté politique, on va avoir des déserts. On sous-estime le rôle du rural. À terme, le risque c'est que les métropoles aspirent toutes les richesses". Alors quelles solutions ? "Dans l'Ouest de la France, les villes d'une communauté de communes ont fusionné en une seule ville nouvelle... Mais ici, c'est différent. La montagne, c'est plus clivant".

Et s'il y a un déterminisme géographique patent sur les rapprochements de communes, ça ne veut pas dire pour autant que c'est condamné ici".

E. FABRE Photo E.C.

Plus d'informations à lire lundi.

Les élus adoptent la charte de la commune nouvelle

Les élus de la commune rassemblés, lundi soir, autour de Guy Kletty, le maire, tenaient leur dernier conseil municipal de Saint-Vincent-Les-Forts, amené à fusionner, début janvier, avec La Bréole.

L'approbation de la charte de la commune nouvelle, qui définit toute l'organisation, le fonctionnement et les orientations de cette collectivité, était d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour. Lors du vote à mains levées, un seul élu s'est abstenu.

La fusion de Saint-Vincent-les-Forts et de La Bréole, rapprochement déjà engagé depuis une trentaine d'années par l'instauration d'une étroite collaboration, a été officialisée dans le cadre des modalités prévues par la loi NOTRe, et le code général des collectivités territoriales.

Comme à Val d'Oronaye, née du rapprochement entre Larche et Meyronnes, communes de la haute vallée de l'Ubayette, la "fusion association" a été retenue, c'est-à-dire la fusion des deux conseils municipaux jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales. 22 élus siègeront donc dans la nouvelle assemblée mu-



Dernière séance du conseil municipal de Saint-Vincent qui va fusionner, début janvier, avec celui de La Bréole. / PHOTO S.A.

nicipale. La commune nouvelle a été nommée "Ubaye-Serre-Ponçon" et son siège sera installé à la mairie de La Bréole où se tiendront les réunions de conseil municipal. Des réunions de commissions pourront se tenir dans l'une ou l'autre des communes historiques.

Le premier conseil municipal d'Ubaye-Serre-Ponçon est d'ores et déjà programmé mercredi 4 janvier prochain, à 19 heures, à La Bréole. Il sera largement consacré à l'installation de la commune nouvelle avec l'élection du maire et des six adjoints dont les délégations ont été définies. Jean-Michel Tron, élu de La Bréole, est pour l'heure pressenti pour prendre les fonctions de premier magistrat.

Lors de cette séance, seront aussi désignés, dans l'ordre du tableau, les deux délégués qui siègeront au conseil de la nouvelle CCVUSP, Communauté de communes vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, également créée en janvier, après la fusion de la CCVU et de la CCUSP, que formait Saint-Vincent-les-Forts et La Bréole.

S.A.

LA PROXIMITÉ RESTE LE MAÎTRE-MOT

Les maires "historiques" seront désignés "maires délégués" et garderont des délégations sur le territoire de leur commune respective. "Des permanences continueront à être organisées en mairie de Saint-Vincent, au plus près des administrés, explique Guy Kletty. Les maires délégués auront un rôle de proximité". Ils garderont également sur le territoire historique de leur commune des compétences : état civil, pouvoir de police, urbanisme (pilotage du plan local d'urbanisme et des autorisations de construction), cimetière et organisation de cérémonie.